



Association des  
propriétaires de  
boisés de la Beauce

Volume 25, numéro 3, juin 2010

www.apbb.qc.ca • apbb@globetrotter.net

# le bulletin forestier

3500 boulevard Dionne, Saint-Georges QC G5Y 3Y9 — Téléphone : 418 228-5110 ou 1 800-366-5110 — Télécopieur : 418 228-5800

## Qualité de la pitoune : virage obligatoire

**Si une majorité de producteurs font du bois conforme aux exigences, d'autres, encore trop nombreux, doivent absolument améliorer la qualité de leur bois, sinon nous risquons de perdre nos marchés.**

par **Simon Rodrigue, ing. f. directeur Mise en marché**

Kruger, AbitibiBowater et Madison sont les seules papetières qui achètent la pitoune de la Beauce. Mais elles connaissent toutes des difficultés financières et exigent du bois de qualité afin de produire le maximum de papier avec un minimum de bois. Kruger, notre plus gros acheteur, a refusé plusieurs voyages récemment et nous voulons que ça cesse.

Le seul moyen est d'améliorer la qualité du bois. À bien regarder, les exigences de qualité des papetières sont assez faciles à respecter. Il suffit de les connaître et d'y mettre un peu de bonne volonté.

### Responsabilité du producteur

Parfois on entend dire certains producteurs : *Le transporteur enlèvera les billes non conformes lorsqu'il chargera le voyage.* Mais les transporteurs sont payés pour charger le bois des producteurs et le transporter, non pour le trier. C'est aux producteurs et non aux transporteurs de s'assurer que le bois respecte les normes de l'acheteur.

### Le bois mort

Le principal défaut de qualité est le bois mort dans les empilements. On entend par « bois mort » les billes provenant d'un arbre qui était déjà mort au moment de la coupe. Un sapin ou une épinette qui n'a plus d'aiguilles vertes est MORT. Laissez-le comme chicot, ou faites-en du bois de poêle ou du bois de cabane, mais ne mettez aucune bille provenant d'un arbre mort dans vos empilements de 4 pieds.

On entend souvent : *L'arbre était mort, mais le bois est encore bien dur.* Ça peut être vrai, mais ce bois est sec et le rendement en fibre, donc en papier, est très faible. Les papetières ne veulent AUCUNE bille de ce type.

On demande aux producteurs qui ont des billes non conformes dans leurs empile-

ments, de les enlever avant la livraison. C'est votre responsabilité de le faire et non celle du transporteur.

### Le vieux bois

Deux raisons peuvent expliquer ce défaut de qualité : une production de bois sur une trop longue période, ou un délai de livraison trop long.

### Le bois produit sur une trop longue période

La production du bois doit se faire le plus rapidement possible. En été, jusqu'à la mi-septembre, le délai entre le début de la coupe et la fin de la coupe ne doit pas excéder un mois. Ceux qui prévoient faire leur coupe sur une période de deux mois doivent commencer leur chantier seulement en septembre et le terminer en octobre. Le bois coupé après le mois d'octobre peut être livré tout au cours de l'hiver. Celui coupé durant l'hiver peut être livré au printemps sans problème, en autant qu'il soit conforme aux exigences.

### Délai de livraison trop long

Ces dernières années, les délais de livraison ont été très longs. La principale raison vient du fait que la production est supérieure aux prévisions. Avant la crise, lorsque le sciage fonctionnait au maximum, les quotas de sapin-épinette étaient produits à 50 %. Actuellement, ils sont produits à près de 85 %. À raison de 900 cordes livrées par semaine, le délai de livraison vient d'augmenter de trois semaines.

L'autre raison qui explique l'augmentation du délai de livraison, c'est que les usines prennent moins de bois que prévu : AbitibiBowater s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers et a cessé d'acheter du bois de la Beauce, Kruger a cessé ses achats de bois rond à l'usine de Trois-Rivières et a fermé pour plusieurs mois une machine à son usine Wayagamack. Ces diminu-

tions d'achats jouent sur les délais de livraison et occasionnent un vieillissement du bois.

Pour la prochaine période de production, l'Association donnera un coup de barre avec une émission de quotas plus conservatrice, cela afin de diminuer la production et donc la quantité de bois le long des chemins.

### L'emplacement des empilements

La couleur du bois change très rapidement lorsqu'il est exposé au soleil. Il est fortement recommandé de placer au moins une face de l'empilement à l'ombre. Vous pouvez ainsi placer votre bois le long du boisé ou d'une rangée d'arbres. Si vous devez l'empiler dans un champ, vous pouvez faire deux rangées à condition de laisser environ un pied entre les deux rangées et vous assurer qu'il reste de la place pour le camion et la chargeuse.

Notez aussi que le bois d'un empilement placé près d'une route gravellée sera rapidement détérioré par la poussière soulevée. Il est donc primordial de placer le plus beau côté de l'empilement vers l'extérieur de la route. L'autre solution pour protéger le bois du soleil est l'abriage. Il faut le faire avant que le bois change trop de couleur, car abrier du bois déjà très foncé ne lui redonne pas meilleure mine.

Les empilements doivent être accessibles en tout temps. Les transporteurs ne peuvent accéder à des terrains détrem-pés dès qu'il pleut. Le producteur perd son tour et le bois continue de vieillir.

### Longueur des bûches

On a encore des voyages refusés à cause de bûches trop longues. À l'usine de Kruger, une seule bûche qui dépasse 49 pouces suffit pour refuser un chargement complet. Ces bûches risquent de rester coincées dans la chaîne d'approvisionnement et de ralentir toute l'usine. La norme à respecter est une longueur de 47 à 49 pouces. Le producteur devrait toujours vérifier ses bûches lorsqu'il les place sur son empilement. Les longueurs inférieures à 47 pouces sont acceptées,



**Deuxième période de contingent : à lire en page 3**

**Du bois mort, que les papetières refuseront de toute évidence!**

mais la compagnie applique une réduction par rapport à la longueur nominale de 48 pouces.

### Pourriture et carie

Il ne sert à rien de mettre des billes de bois pourries ou fortement cariées dans l'empi-

lement. Le mesureur applique une réduction qui soustrait ce volume. Le producteur a travaillé pour rien, le transporteur subit la critique du mesureur et l'Association perd de sa crédibilité comme fournisseur.

## En bref

### Entente sur le transport du bois à pâte

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et l'Association des transporteurs se sont entendus sur les conditions du transport de bois à pâte pour les années 2009, 2010 et 2011. Les parties ont signé l'entente en présence du conciliateur de la Régie, M. Jean Gobeil, le jeudi 10 juin.

Le contrat de transport prévoit une augmentation des taux pour toutes les destinations.

L'Association des propriétaires de boisés s'est aussi engagée à améliorer progressivement la compensation sur le carburant pour les livraisons aux États-Unis, jusqu'à ce qu'elle soit équivalente à celle appliquée au Québec. Cette majoration se fera au fur et à mesure des augmentations sur le prix du bois aux usines.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40052058.



AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT AMÉNAGEMENT

# Conserver des chicots en forêt en misant sur la sécurité

Conserver des chicots en forêt contribue à la qualité de l'environnement et favorise la biodiversité. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de la sécurité. On doit éviter d'en conserver près des bâtiments, dans des zones qu'on fréquente ainsi que près d'une aire d'empilement de bois. Dans une zone où vous planifiez de l'abattage manuel ou d'autres opérations forestières, la sécurité commande d'éliminer les chicots avant le début des travaux.

par Simon Giguère, ing. f.

Le chicot se définit comme un arbre mort ou mourant, qui est encore debout ou tombé au sol. Même mort, l'arbre est une ressource importante pour une multitude d'organismes vivants.

Le chicot sert aux oiseaux, d'abord aux pics qui se creusent un trou dans l'arbre afin d'y installer un nid. Ces trous peuvent être utilisés ensuite par plusieurs autres espèces d'oiseaux, des écureuils ou des rapaces pour nidifier, se nourrir ou pour se protéger des prédateurs ou du froid.

Plusieurs espèces d'oiseaux utilisent les arbres morts pour se toiletter, localiser leurs proies ou tout simplement pour chanter, pour notre plus grand plaisir.

Des insectes comme les scolytes ou les coléoptères sont friands du bois mort. Ils y creusent des galeries et amorcent ainsi le processus de décomposition du bois.

Une fois au sol, l'arbre sera attaqué par des champignons

qui profitent de l'absence de mécanismes de défense du bois pour s'installer et poursuivre la dégradation du bois. De nombreux insectes et petits invertébrés (vers, guêpes, etc.) vont profiter de cette aubaine pour recycler le bois en matière organique qui, à son tour, va contribuer à enrichir le sol.

Le bois décomposé permet aux arbres tels l'épinette ou le cèdre de s'installer. La plupart du temps, il contient l'humidité dont les graines ont besoin pour germer.

On peut conserver comme chicot un arbre mort de quatre pouces de diamètre. Toutefois, plus les chicots sont hauts et gros, plus ils sont intéressants pour fournir nourriture, abri et lieu de nidification.

Les feuillus durs sont très appréciés. Toutefois, le bouleau blanc ne doit pas être conservé comme chicot car il se dégrade trop rapidement, ce qui le rend très dangereux.



La perte de bois de chauffage résultant de la conservation de chicots sera, dans la plupart des cas, facilement compensée par des travaux d'éclaircie dans des feuillus, qui auront un impact sur la productivité de la forêt.

Avec les chicots, les propriétaires de boisés peuvent apporter une contribution très significative à la biodiversité et faire de leur forêt un milieu plus riche et plus vivant. Mais dans tous les cas, la sécurité des usagers de la forêt doit primer.

avant même la sortie de crise du secteur forestier, estime tout de même le président de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, Marc-Yvon Poulin. « Depuis 2006 les marchés des producteurs de bois se sont effondrés. Dans notre région, les ventes sont passées de 652 000 à 396 000 mètres cubes de bois, un recul de 40 %, tandis que les prix chutaient de 20 % durant la même période. »

Un drôle de signal que l'État envoie, en coupant après un an une mesure de soutien de deux ans, mais surtout en coupant sur le programme régulier d'aménagement. Pour l'Association des propriétaires de boisés seulement, ça signifie que 680 000 \$ (sur 2,2 M \$) ne seront pas investis comme prévu dans les éclaircies pré-commerciales et commerciales sur les lots des producteurs.

## Drôle de signal

Un moment bien mal choisi pour réduire les budgets,

## Deuxième période de contingent : de juillet à la fin mars

### Attendez votre quota avant de produire

Nous ne pouvons plus vendre le bois produit trop longtemps avant la livraison, surtout l'été. Les producteurs de bois de la Beauce qui souhaitent continuer de produire de la pitoune de 4 pieds devront changer profondément leur façon de faire. L'Association va aider ceux et celles qui désirent s'adapter aux changements exigés par le marché.

Les producteurs qui ont droit à un quota de sapin-épinette pour la prochaine période recevront par la poste prochainement un document explicatif clair sur les nouvelles exigences pour produire de la pitoune. Et ils devront confirmer par écrit, en nous retournant le coupon qui sera joint à cet envoi, qu'ils s'engagent à se conformer à ces exigences. L'impact le plus grand sera au niveau du délai de production, soit le temps requis entre la première et la dernière bûche coupée, et le délai de livraison.

Les contingents de la deuxième période de

2010-2011 seront émis lorsque le volume de bois en inventaire aura atteint le seuil minimum. Et comme le marché ne permettra pas de partir une nouvelle production l'hiver prochain, les contingents se termineront en mars 2011.

Les producteurs qui ont obtenu un contingent de sapin-épinette pour la période de janvier à mars 2010 ont reçu un contingent un peu plus élevé que ceux de la seconde période à venir. Par conséquent, ils ne seront admissibles à un contingent qu'à l'émission des nouveaux contingents en juin ou juillet 2011.

L'Association doit s'ajuster au marché instable et composer avec le changement. Dorénavant, les inventaires de fin de période seront beaucoup moins élevés, ce qui accélérera les livraisons et évitera les graves problèmes de fraîcheur du bois que nous rencontrons depuis quelques années.

## L'État sabre 1,3 M\$ dans les budgets

**Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune vient de sabrer 1,3 M\$ au total dans les budgets d'aménagement de la forêt privée beauceronne, dont 680 000 \$ dans celui de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.**

Tel est l'impact des réductions budgétaires du ministère, annoncées pourtant comme des « investissements supplémentaires dans le secteur forestier » dans un communiqué de presse de la ministre Nathalie Normandeau, alors même que prenait fin le congrès annuel de la Fédération des producteurs de bois du Québec, le 4 juin 2010 à Carleton.

« Après avoir pris tout leur temps pour nous offrir un soutien financier en période de crise profonde du secteur forestier, les gouvernements réduisent leurs interventions après seulement un an. On coupe de moitié le financement conjoint provincial-fédéral et en plus Québec réduit le programme de base

pour l'aménagement des forêts privées du Québec » déplore Pierre-Maurice Gagnon, président de la Fédération.

Ces coupes de budget pour 2010-2011 totalisent 11,5 M\$, sur des investissements qui atteignaient 50 M\$ l'an dernier. Elles affectent le Programme de mise en valeur des forêts privées (-1,5 M\$), le Programme d'investissements sylvicoles (-5 M\$) et le Fonds (fédéral) d'adaptation des collectivités (-5 M\$). Il reste que, malgré ces réductions, les budgets sont encore supérieurs à ce qu'ils étaient en 2008, avant que le gouvernement n'ajoute ces mesures de soutien.

## En bref

### Sondage de l'Agence Chaudière

L'Agence Chaudière a réalisé un sondage en février 2010 pour vérifier la satisfaction des propriétaires de boisés à l'égard des conseils techniques reçus dans le cadre du Programme de mise en valeur de la forêt privée. Des questionnaires ont été envoyés à 132 propriétaires qui avaient eu une visite de vérification des travaux. « En résumé, les répondants considèrent que les services rendus par leur conseiller sont essentiels et que les travaux ne seraient pas réalisés sans eux. Les conseillers sont très professionnels et rendent un très bon service » conclut l'Agence. On peut consulter le sondage en détail sur [http://www.arfpc.ca/Agence\\_Chaudiere\\_Sondage\\_proprio\\_fevrier\\_2010.pdf](http://www.arfpc.ca/Agence_Chaudiere_Sondage_proprio_fevrier_2010.pdf).

# L'Association fait la promotion des PFNL

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce accentue le développement de la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL). Production de sirop de sève de bouleau, journée d'information, dégustation et mise en marché de têtes-de-violon, préparation d'un document de référence sur les PFNL de la région, autant d'initiatives qui visent à en faire la promotion auprès des propriétaires de boisés et du public.

par Michel Roy



Simon Rodrigue, directeur de la mise en marché, reçoit les premiers contenants de sirop de bouleau de la Beauce des mains du producteur M. Stéphane Moisan.

Près de cinquante producteurs ont manifesté de l'intérêt pour le sirop de bouleau, et plusieurs ont participé l'hiver dernier à une réunion d'information de l'Association, en collaboration avec la Forêt modèle du Lac St-Jean, première au Québec à tester cette production. Au printemps, six d'entre eux ont tenté l'expérience et ont produit 300 litres de sirop de bouleau, avec des

volumes variant de 6 à 60 litres chacun. Ces producteurs ont démontré non seulement que c'est faisable mais aussi que le sirop de bouleau est un marché intéressant.

L'acheteur unique de cette première production expérimentale s'est déclaré très satisfait de la qualité du sirop, produit selon ses spécifications. Désirant développer ce

marché, il a ajouté qu'il était intéressé à nous racheter du sirop de bouleau. Par ailleurs, d'autres acheteurs ont communiqué avec nous et ont manifesté leur intérêt envers le sirop de bouleau de la Beauce.

L'Association va réunir à nouveau les producteurs intéressés cet automne, afin d'évaluer de quelle façon poursuivre l'expérience.

## Têtes-de-violon

Une journée d'information, de promotion et de mise en marché de têtes-de-violon de la Beauce a été couronnée de succès, le 29 mai dernier, en collaboration avec le IGA Rodrigue & Filles de Saint-Georges.

Fraîchement cueillies sur le terrain d'un propriétaire aux abords de la rivière le Bras à Saint-Victor, ces têtes-de-violon de grande qualité ont obtenu la faveur des nombreux clients qui se sont présentés au IGA. La dégustation était sous la direction de Mme Marie-Hélène Maheux, qui a offert les têtes-de-violon sautées à la poêle dans l'ail et l'échalote française, et sous forme de potage au vin blanc. Trente-deux kilos (70 livres) de ce légume forestier printanier ont été écoulés en moins de trois heures le samedi, et 27 kg (60 livres) supplémentaires le lendemain pour un total de 59 kg (130 livres). Un prix de vente promotionnel a favorisé ce succès.

La tête-de-violon provient d'une fougère, la matteucie ou fougère-à-l'autruche. C'est la seule fougère dont la crosse est comestible. Les têtes-de-violon ne doivent jamais être consommées crues. Elles doivent être blanchies dans deux eaux afin d'éliminer une toxine qu'elle contient naturellement. La saison est

très courte. Elles doivent être cueillies avant que la tête ne soit déroulée.

Considérée comme un super aliment, la tête-de-violon contient plus d'antioxydant que le bleuet. Elle a des propriétés analgésique, diurétique, antirhumatismal et vermifuge.

## En bref

### Souper des forestiers réussi



L'Association a collaboré cette année encore à l'organisation du Souper des forestiers du CLD des Etchemins. Les participants ont pu entendre deux conférences très intéressantes dans le contexte. Celle de M. André Martel (photo), démarcheur pour la CRÉ Chaudière-Appalaches. Son travail consiste à faire la promotion de l'utilisation du bois dans les projets municipaux

et institutionnels. Le but est de tripler la demande actuelle de bois. Il a été suivi de M. Francis Fournier, représentant de FPIInnovations Forintek, qui a parlé avec aisance des perspectives de développement de l'industrie du bois, dans les filières des bioénergies, des produits biochimiques et des biomatériaux.

### Elle bouffe des arbres complets



On voit à l'œuvre la déchiqueteuse de la série Shred All de Beloteq, une entreprise de Saint-Étienne-de-Lauzon qui avait été invitée à donner une démonstration lors du Symposium énergie Etchemins 10 de la Chambre de commerce et d'entreprises de Bellechasse, le 14 mai à Lac-Etchemin. Cette machine, qu'on peut déplacer avec une camionnette, prend en charge les palettes et les arbres complets, jusqu'à 12 pouces de diamètre. Plusieurs conférenciers ont permis de faire le point sur l'utilisation de la biomasse. Le producteur de bois et président du CLD des Etchemins, Monsieur Roger Gagnon, a insisté sur l'importance de consulter au préalable et d'impliquer les organismes de producteurs (Association et syndicat) avant de lancer des projets impliquant la biomasse provenant des lots privés.

## La Fédération demande un programme de fertilisation



### 40 ans d'action collective

De gauche à droite: Jean-Pierre Dansereau, Pierre-Maurice Gagnon, respectivement directeur général et président de la Fédération, ainsi que Berthold Gagné, vice-président de la Fédération et président du Syndicat de la Gaspésie, hôte du congrès annuel 2010

La Fédération des producteurs de bois du Québec demande aux gouvernements fédéral et provincial d'accentuer les efforts de suivi et de recherche pour assurer la survie des érablières, et réclame un programme de fertilisation à l'intention des acériculteurs et sylviculteurs.

par Michel Roy

Cette résolution adoptée à l'assemblée générale des 3 et 4 juin à Carleton-sur-Mer va

dans le sens de la résolution adoptée par les membres de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, en avril dernier, en plus d'étendre la mesure aux sylviculteurs. La Fédération des producteurs de bois a demandé à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec et à l'Union des producteurs agricoles d'intervenir avec elle auprès des deux paliers de gouvernement.

La Fédération a aussi donné écho à une autre réso-

lution venant de l'Association, concernant la mise en marché ordonnée du bois affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. La Fédération demande à la ministre Normandeau de réviser sans délai les politiques de son ministère en matière de protection des forêts privées affectées par une épidémie d'insectes et de récupération de bois de forêt privée, affectés par une catastrophe naturelle, et d'être associée à cette révision.

### LE BULLETIN FORESTIER

Publié cinq (5) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

**Responsable de la rédaction et coordination:**  
Michel Roy

**Collaborateurs:**  
Lise Guay  
Yvon Veilleux

**Infographie:**  
Réjean Giasson

**Impression:**  
L'Imprimerie Moderne de Beauce inc.

**Distribution:**  
Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

**Tirage:** 10 600 exemplaires

**Dépôt légal:** 2e trimestre 1986.

CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATIONS N° 40052058.

RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE NE POUVANT ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À:

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA BEAUCE  
3500, 6e AVENUE,  
VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9

Courriel:  
apbb@globetrotter.net



Sources mixtes  
Groupe de produits issus de forêts  
bien gérées et d'autres sources  
contrôlées

Cert no. SGS-COC-005329  
www.fsc.org  
© 1996 Forest Stewardship Council